

**VIOLENCES AU TRAVAIL :
REPÉRER, PRÉVENIR ET TRAITER LES SITUATIONS DE
HARCÈLEMENTS ET DE SEXISME**

La désignation d'un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est obligatoire au sein du CSE, dans toutes les entreprises où un CSE est mis en place, quel que soit l'effectif.

En tant que membre élu du CSE, le référent élu devra donc suivre une formation à la Santé et à la Sécurité au travail, comme tous les autres membres de l'instance et une formation spécifique aux risques liés au harcèlement sexuel et sexiste.

Dans les entreprises d'au moins 250 salariés, un référent doit être désigné par la Direction pour informer, orienter, accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

La formation des managers à la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes doit être encouragée dans les entreprises.

La formation doit être dispensée par un organisme de formation agréé par arrêté préfectoral. Lithosphère dispose de l'agrément préfectoral et de la certification QUALIOPI.

Prérequis : pas de prérequis obligatoire.

Public visé : représentants du personnel, référent du CSE en matière de Harcèlement sexuel et agissements sexistes, managers, employeur, SDC.

Durée : 1 jour (soit 7 heures).

Tarif : à partir de 390€ net de taxe, par stagiaire. Si vous souhaitez vous former en groupe, tarif dégressif à partir de 3 stagiaires. Nous consulter.

Lieu : sur site ou location de salle, sur devis.

Délai d'accès : sous réserve du délai de prévenance de 30 jours vis-à-vis de l'employeur, les dates de formation sont envisagées en fonction de la disponibilité des stagiaires et de la continuité d'activité de votre structure.

Objectif(s) pédagogique(s) :

Être capable de :

- Identifier et comprendre les différentes notions juridiques en jeu
- Accompagner les salariés victimes
- Proposer des actions de prévention à mettre en place dans votre structure
- Réagir en cas d'alerte avec l'employeur ou en cas d'inaction de l'employeur

Contenu de la formation

- Notions voisines : distinguer et identifier les notions juridiques en jeu et leurs manifestations dans un contexte professionnel
- Identifier les personnes ressource en interne, en externe
- Faire prendre conscience de la responsabilité collective et individuelle
- Actions possibles dans le repérage et la lutte contre les violences sexuelles ou sexistes
- Réagir en cas de suspicion : mobiliser les droits d'alerte
- Méthodologie d'enquête

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

- S'appuyer sur les réussites de chacun pour créer la confiance collective et individuelle nécessaire au changement attendu
- La pédagogie utilisée permet aux participants d'être véritablement acteur de leur formation
- Des trainings intensifs sont pratiqués dans tous les modules sous la forme de mises en pratique de situations qu'ils rencontrent au quotidien (exercices pratiques et études de cas récupérés en entreprise)
- Remise du support pédagogique au format numérique en fin de session
- Moyens techniques utilisés : vidéoprojecteur, quiz en ligne.

Modalités d'évaluation de la formation/sanction de la formation

- Tour de table préalable
- Cas pratiques
- Remise d'une grille d'auto-évaluation des acquis sur les compétences travaillées lors de la formation
- Questionnaire de satisfaction de fin de formation sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés.
- Émargement en ligne
- Remise d'une attestation de fin de formation

Formateur/trice : une équipe d'intervenants experts dans la santé en milieu de de travail et le dialogue social.



Accessibilité Personne en Situation de Handicap : afin de nous assurer que les moyens de la prestation de formation puissent être adaptés à vos besoins spécifiques (logistique, technique ou pédagogique), vous pouvez contacter notre référente PSH à contact@lithosphere-formation.fr